



Congés payés 1ère année CDI

Par gli, le **04/07/2012 à 15:04**

Bonjour,

En CDI depuis octobre 2011 (premier contrat de travail), je n'arrive pas à comprendre le fonctionnement des congés payés. J'ai compris qu'on cumulait 2,5 jours par mois, de mai à juin.

Ma question est : peut-on prendre les congés cumulés directement ou doit-on attendre un an ?

Merci de m'éclairer...

Par janus2fr, le **04/07/2012 à 16:24**

Bonjour,

En règle générale, la période d'acquisition des congés est fixée du 1er juin au 31 mai.

Pendant cette période, vous acquérez 2.5 jours de CP par mois de travail.

La période de prise de congé est, elle, du 1er Mai au 30 avril.

Pour exemple, les congés acquis du 1er juin 2011 au 31 mai 2012 sont à prendre entre le 1er mai 2012 et le 30 avril 2013.

Mais, sous réserve d'accord entre salarié et employeur, les congés peuvent être pris dès leur acquisition.

Dans votre cas, sous réserve que vous n'ayez pas encore pris de congés, entre le 1er octobre 2011 et le 31 mai 2012, vous avez acquis 20 jours de CP que vous pouvez prendre du 1er mai 2012 au 30 avril 2013.

Par lbt, le **05/07/2012 à 21:06**

Bonjour, je suis dans le meme cas que gli, mais j'ai débuté mon contrat de travail le 14 Octobre.

Est ce que les 2.5 jours de congés sont applicables sur le mois d'octobre, ou est ce au prorata du nombre de jours travaillés dans le mois ? Soit 1 jours ou 1.5 jours sur le mois d'octobre je suppose.

Par **janus2fr**, le **06/07/2012** à **07:49**

Effectivement, c'est au prorata arrondi à l'entier supérieur. Il suffit d'avoir travaillé 10 jours dans le mois pour ouvrir droit aux congés au prorata.
Et encore, cette limite de 10 jours doit disparaître prochainement.

Par **P.M.**, le **06/07/2012** à **09:03**

Bonjour,
La limite de 10 jours a déjà disparu depuis le 1er juin 2012 et c'est l'ensemble des congés payés acquis pendant la période d'acquisition qui est arrondi au nombre entier supérieur...

Par **janus2fr**, le **06/07/2012** à **09:59**

[citation]La limite de 10 jours a déjà disparu depuis le 1er juin 2012[/citation]
Effectivement, problème de timing...

Par **lbt**, le **07/07/2012** à **16:46**

Très bien je vous remercie pour votre réponse.